



RAPPORT DE TRANSPARENCE

Prévu par l'article R. 823-21 du Code de commerce

*Exercice clos le
30 septembre 2014*



GROUPE Y
Technopole Venise Verte, rue Euclide - BP 8421 - 79024 NIORT CEDEX 9
Tél. 33 (0)5 49 32 49 01
www.groupey.fr

SOMMAIRE

1- Présentation du cabinet	1
1.1 - Groupe Y	1
1.1.1 - Organigramme	1
1.1.2 - Activités	2
1.1.3 - Gouvernance	3
1.1.4 - Comités	4
1.2- ATH.....	6
1.3- Nexia International	6
1.4 - Cabinets Partenaires	7
2 - La gestion des risques.....	7
2.1 - L'indépendance	7
2.2 - Le contrôle qualité interne	8
2.3 - Les contrôles externes	8
3 - Le chiffre d'affaires et la clientèle	9
3.1 - Le chiffre d'affaires.....	9
3.1.1 - Groupe Y	9
3.1.2 - Nexia International	9
3.1.3 - Nexia France.....	9
3.2 - La clientèle	9
4 - Les ressources humaines.....	10
4.1 - Les associés	11
4.2 - Les professionnels diplômés	11
4.3 - Les collaborateurs non associés	12
4.4 - La formation continue	12

RAPPORT DE TRANSPARENCE DU GROUPE Y

Exercice clos le 30 septembre 2014

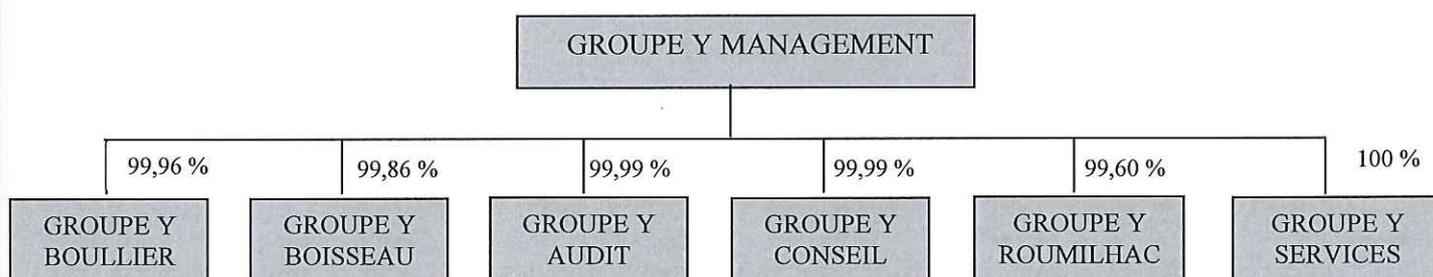
1. Présentation du cabinet

1.1 - Groupe Y

La dénomination « GROUPE Y » recouvre un certain nombre d'entités juridiques régies par des dispositions professionnelles réglementaires liées à l'appartenance à la Compagnie des Commissaires aux Comptes ou à l'Ordre des Experts-comptables sauf GROUPE Y Services.

Cette organisation est matérialisée dans l'organigramme suivant :

1.1.1 - Organigramme



Cet organigramme appelle les commentaires suivants :

- La société **GROUPE Y Management** est une S.A. inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes et à l'Ordre des Experts Comptables. Son rôle est purement managérial. Elle ne suit aucun dossier opérationnel-clients.
- **GROUPE Y Audit** est une filiale qui ne réalise que des missions d'opinion. Elle est inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes et à l'Ordre des Experts Comptables.
- **GROUPE Y Conseil** est une filiale qui ne réalise que des missions d'assistance, de conseil et de services, excluant les missions d'opinion. Elle est seulement inscrite à l'Ordre des Experts Comptables.
- **GROUPE Y Boisseau** est une filiale de GROUPE Y Management dont l'activité est double : Audit d'une part et Expertise et Conseil d'autre part. A ce titre, elle est inscrite à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.
- **GROUPE Y Boullier** est une filiale qui réalise principalement des missions d'opinion. Elle est inscrite à la Compagnie des Commissaires aux Comptes et à l'Ordre des Experts Comptables.
- **GROUPE Y Roumilhac** est une filiale de GROUPE Y Management dont l'activité est double : Audit d'une part et Expertise et Conseil d'autre part. A ce titre, elle est inscrite à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes.
- **GROUPE Y Services** est une filiale de GROUPE Y Management dont l'activité est d'assurer des missions non réglementées par l'ordre des Experts-Comptables ou la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (paie, conseils divers...).

Le GROUPE Y a intégré au 1^{er} juillet 2014, la société *JS Consultants* dont l'activité est double : Audit d'une part et Expertise et Conseil d'autre part. A ce titre, elle est inscrite à l'Ordre des Experts Comptables et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes. Du fait de son intégration récente, cette entité du GROUPE Y n'est pas incluse dans l'organisation générale du cabinet et bénéficie d'une plus grande autonomie. Elle réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,9 millions d'€.

1.1.2 - Les activités

Le GROUPE Y, pris dans la globalité des cabinets qui le composent a structuré son activité autour de deux métiers principaux :

- Audit et commissariat aux comptes ;
- Expertise comptable et conseil.

a - L'audit et le commissariat aux comptes

Les missions d'audit et de commissariat aux comptes sont des missions d'opinion. Elles émettent un avis sur l'information financière produite et diffusée par les entreprises. Ces missions sont un facteur de sécurité et de fiabilité de ces informations.

L'audit légal

Le GROUPE Y, au travers de ses sociétés de commissariat aux comptes, exerce un métier réglementé organisé au sein de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sous l'autorité et le contrôle du Haut Conseil du Commissariat aux Comptes (H3C).

Outre la mission légale de certification des comptes (ou les DDL qui y sont associées), le GROUPE Y intervient sur diverses autres missions légales liées à la vie des sociétés :

- Augmentation et réduction de capital ;
- Apports ;
- Fusion et scission de sociétés ;
- Transformation ;
- Octroi d'avantages particuliers à certains actionnaires ;
-

L'audit contractuel

Le GROUPE Y réalise aussi des missions d'audit contractuel généralement dans le cadre de rapprochements, d'acquisitions et de restructurations d'entreprises ou dans le cadre des diligences directement liées à la mission légale.

b - L'expertise comptable et le conseil

Dans le cadre de ses activités d'expertise comptable et de conseil, le GROUPE Y conduit différentes missions, notamment :

- Comptabilité
 - ✓ Établissement de comptes annuels, de situations intermédiaires, de reporting ;
 - ✓ Tenue ou surveillance de comptabilités ;
 - ✓ Établissement de comptes consolidés en normes françaises ou en normes IFRS.

- Gestion des ressources humaines
 - ✓ Recrutements et contrats de travail ;
 - ✓ Gestion de la paie et des déclarations sociales.
- Finance et gestion
 - ✓ Mise en place de comptabilités analytiques ;
 - ✓ Établissement de documents prévisionnels et de suivi budgétaire ;
 - ✓ Gestion de trésorerie et recherche de financements ;
 - ✓ Évaluation d'entreprises ;
 - ✓ Gestion patrimoniale.
- Conseil en management
 - ✓ Assistance aux décisions de direction ;
 - ✓ Élaboration de business plans ;
 - ✓ Définition des stratégies de croissance interne et externe.
- Juridique et fiscal
 - ✓ Rédaction des actes de la vie sociale des entreprises ;
 - ✓ Conseil en fiscalité et établissement de déclarations fiscales.

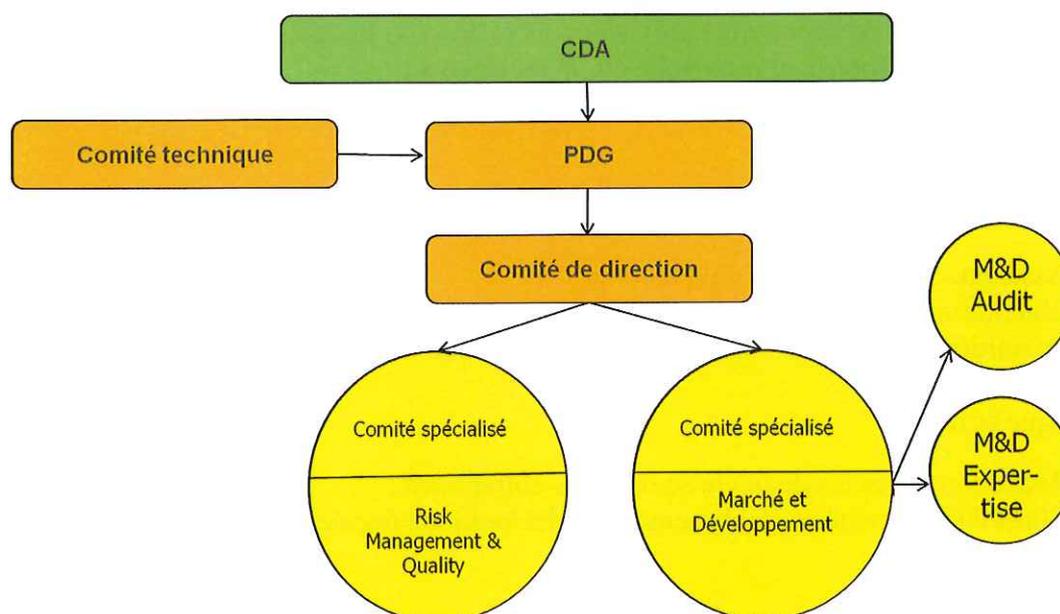
1.1.3 - La gouvernance

Elle repose sur la nécessité :

- de coordonner d'une manière optimum les moyens humains et techniques que nous mettons en place,
- de permettre à chaque professionnel de s'exprimer pleinement dans le cadre de son activité et donc, d'en assurer la maîtrise et la responsabilité,
- de donner la plus grande place possible à trois principes-clés qui gouvernent notre activité :
 - principe de transparence
 - principe de sécurité
 - principe de loyauté.

Le fonctionnement de la gouvernance du GROUPE Y repose sur ses statuts et son Pacte d'actionnaires.

L'organigramme de gouvernance ci-après décrit à la fois des organes de compétences plénières (comité des associés, PDG, comité de direction) et des organes de compétences spécialisées (comités spécialisés sous l'autorité du comité de direction).



1.1.4 - Les comités

a - Le Comité des Associés (CDA)

Il réunit l'ensemble des actionnaires de GROUPE Y Management qui sont tous des professionnels diplômés.

Ce comité se réunit une fois par trimestre pour examiner la conduite du GROUPE Y et prendre les décisions qui ressortent de sa compétence.

Ses réunions donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

Une fois par an, ce comité siège en assemblée générale des actionnaires dans le cadre de la vie juridique légale du GROUPE Y.

Le capital est composé d'actions de catégorie A ou de catégorie B. Seuls les actionnaires titulaires d'actions de catégorie A sont éligibles au conseil d'administration. Tous les autres droits attachés aux actions sont identiques quelle que soit la catégorie.

A ce titre, notamment :

- Il nomme les titulaires des autres instances ;
- Il valide les décisions les plus importantes des autres comités ;
- Il valide les orientations stratégiques du GROUPE Y ;
- Il intervient dans la cooptation de nouveaux associés.

b - Le Conseil d'Administration (CA)

Seuls les titulaires d'actions de type A ont vocation à être membre du conseil d'administration. Son rôle est de valider juridiquement les décisions du management. C'est lui qui donne sa cohérence à l'ensemble des décisions parce qu'il regroupe en son sein l'actionnariat de référence. Il se réunit au moins une fois par an pour l'arrêté des comptes.

Le Conseil d'Administration désigne le Président Directeur Général.

Des délégations de signatures ont été mises en place. Elles ont pour but de conférer le pouvoir de représentation et d'engagement aux associés professionnels diplômés pour toutes les questions opérationnelles touchant à l'exercice professionnel des missions sans que la signature des mandataires sociaux soit nécessaire, ceux-ci exerçant leurs prérogatives pour les questions d'intérêt général du GROUPE Y.

c - Le Comité de Direction (CDD)

Les membres sont désignés par le Conseil d'administration. Il est chargé de la conduite des actions opérationnelles pour l'ensemble du Groupe.

Il formule également des orientations stratégiques soumises à l'examen du Comité des associés.

Il se réunit une fois par mois et ses réunions donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

d - Le Comité Technique

Ses membres sont désignés par le PDG du Groupe. Ses missions sont de deux types :

- Il traite les sujets qui lui sont proposés par le PDG du Groupe et exécute cette tâche selon les modalités alors fixées par le dirigeant ;
- Il s'auto saisit de certains sujets qu'il estime d'intérêt pour le PDG :
 - Il peut s'agir de sujets techniques et actuels
 - Il peut s'agir de sujets prospectifs
 - Il peut s'agir de sujets stratégiques

Le Comité technique se réunit en principe une fois par mois et ses réunions donnent lieu à l'établissement d'un support écrit auditable.

e - Le Comité Risk Management Quality (RMQ)

Il participe au dispositif global de notre gouvernance.

Le rôle du Comité Risk Management Quality consiste à maîtriser sur le plan civil, professionnel et pénal les risques auxquels s'expose le GROUPE Y par la réalisation des missions. Pour cela, il examine notamment les points suivants :

- Les mouvements de portefeuille clients (Audit, Conseil et Informatique) ;
- Les risques financiers et encours clients ;
- Les risques filières et secteurs d'activité ;
- Les éventuelles situations de conflits d'intérêt ;
- La bonne application des procédures d'audit du GROUPE Y ;
- La situation du GROUPE Y par rapport aux instances de contrôle et de tutelle ;
- Les mises à jour des procédures proposées par la commission ad hoc ;
- La prévention et la gestion des conflits avec les clients ;
- Le respect de la règle d'indépendance ;
- L'amélioration de la qualité ;
- Le suivi des règles liées au blanchiment de capitaux.

Il se réunit une fois par trimestre et ses réunions donnent lieu à l'établissement d'un procès-verbal.

f - Le Comité Marché & Développement (M&D)

Ce comité spécialisé est compétent pour toutes les questions opérationnelles intéressant les domaines suivants :

- nos outils (méthodologies de travail et supports métier)
- nos moyens techniques (outils informatique, logiciels et documentations)
- notre organisation (efficacité de la mise en œuvre des outils et moyens)

Ce comité a vocation à s'intéresser aux outils, moyens techniques et organisation pour l'ensemble des métiers exercés par le GROUPE Y, et aussi pour les questions touchant au « back office » de notre fonctionnement.

Il est également chargé de faire des propositions au Comité de Direction sur des sujets touchant à la nature et à la diversité des services que nous offrons aux entreprises.

A côté des métiers historiques de l'activité d'audit d'une part et d'expertise et conseil d'autre part, de nouveaux services doivent être proposés aux entreprises, en conformité avec les dispositifs réglementaires qui régissent notre profession.

1.2 - ATH

Groupe Y est membre depuis mai 2013 de l'Association Technique d'Harmonisation, ATH, 1^{ère} association technique française à laquelle participent 26 cabinets indépendants qui représentent 2 900 personnes.

ATH constitue une direction technique mutualisée et procure à ses membres les services suivants :

- Un dossier électronique d'audit et des référentiels techniques mis à jour en permanence
- Une base documentaire intégrant des processus de veille, de consultation, et de diffusion d'informations par email.
- Un catalogue de formation comprenant environ 50 séminaires.
- Un contrôle qualité annuel.
- Un accès permanent aux informations et outils pour tous les membres du cabinet à travers un système intranet.

Groupe Y est représenté au conseil d'administration d'ATH par Emmanuel BOQUIEN. Les autres associés participent aux commissions techniques en fonction de leur domaine de responsabilité.

1.3 - Nexia International

Groupe Y est membre depuis octobre 2013 du réseau Nexia International. Nexia International est classé au 10^{ème} rang des réseaux de cabinets d'audit et de conseil indépendants. Le réseau Nexia International est présent dans plus de 100 pays. Il représente un volume d'honoraires de 2,9 milliards USD et compte 23 000 personnes dont 2 739 associés et directeurs (Source Nexia International).

La force de Nexia International vient de la volonté de ses membres, cabinets indépendants, de partager leur expertise. Le réseau a défini une stratégie et créé une véritable organisation assurée et maintenue par les membres eux-mêmes.

Nexia est gouverné par un Council qui procède à l'élection des membres du Board. Ce dernier assure la direction du réseau.

L'activité du réseau est partagée entre audit et accountancy, tax services, corporate finance et management consulting.

Plusieurs comités se réunissent :

- Audit committee : contrôle qualité des membres, promotion des meilleures pratiques, organisation de conférences, publications de ses travaux.

- Tax committee : études sur des sujets transnationaux, conférence annuelle, publication de ses travaux.

L'animation du réseau est assurée par un directeur de région, Regional Chairman, pour chacune des 4 régions : Europe - Moyen Orient - Afrique (EMEA), Asie-Pacifique, Amérique du Nord, et Amérique du Sud.

Des points de rencontre périodiques, par continent et au plan mondial, sont organisés pour que les membres échangent leurs expertises et expériences et collaborent efficacement ensemble.

1.4 - Cabinets Partenaires

Le GROUPE Y est adhérent de l'association technique « Cabinets Partenaires » dont l'objet principal est de favoriser l'exercice professionnel des cabinets membres de l'association par la mise en œuvre de tous moyens nécessaires à l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes. Cette association est constituée de 31 cabinets totalement indépendants répartis sur l'ensemble du territoire français.

2. La gestion des risques

Le GROUPE Y a pris la mesure de l'exigence de qualité pour l'ensemble de ses activités et notamment celle d'audit et de commissariat aux comptes. Le cabinet a mis en place un système de management de la qualité qui intègre une fonction de responsable qualité, des manuels de procédures et des outils normés.

Cette démarche a conduit le GROUPE Y à renforcer l'ensemble des mesures permettant d'assurer l'indépendance et le contrôle qualité.

2.1 - L'indépendance

L'indépendance est une exigence forte du GROUPE Y dans la gestion de sa relation avec le client.

Cette indépendance repose sur des critères d'intégrité et d'objectivité et sur l'absence de conflits d'intérêts et d'incompatibilités entre missions audit et non audit. Elle s'apprécie lors de :

- La déclaration d'indépendance souscrite annuellement par chaque associé et chaque collaborateur ;
- La procédure d'acceptation d'une nouvelle mission de commissariat aux comptes, laquelle prévoit une recherche des risques associés à l'exercice du nouveau mandat ;
- La procédure de maintien de la mission, laquelle se traduit par une revue annuelle des critères ayant conduit à son acceptation initiale.

De plus, le GROUPE Y a mis en place, dans le cadre des dispositions de l'article L. 822-14 du Code de commerce, un système de rotation des signataires titulaires d'un ou plusieurs mandats d'entités cotées sur un Marché Réglementé ainsi que de leurs filiales importantes. Il en est de même pour les personnes morales visées à l'article L. 612-1 et pour les associations visées à l'article L. 612-4 dès lors qu'elles font appel à la générosité publique.

Consulter la déclaration relative à l'indépendance en annexe 1.

2.2 - Le contrôle qualité interne

Le contrôle qualité repose sur les éléments suivants :

▪ **La supervision active de l'associé signataire**

L'associé signataire participe aux différentes phases clé de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport dans le cadre de procédures obligatoires (questionnaire de supervision, questionnaire de fin de mission, questionnaire de contrôle de l'annexe, questionnaire des événements post clôture, questionnaire des obligations légales, ...).

▪ **La révision indépendante**

Cette révision est effectuée par un associé indépendant de l'équipe d'audit. Elle s'applique sur des dossiers d'Entités d'Intérêts Publics, ainsi qu'une sélection de dossiers arrêtée par le Comité Risk Management Quality.

La révision indépendante a un triple objectif :

- 1) Vérifier la justification de l'opinion d'audit proposée et notamment sa cohérence avec la stratégie d'audit et les conclusions du dossier ;
- 2) Vérifier la pertinence des projets de documents livrables ;
- 3) Vérifier la conformité des livrables avec les normes d'exercice professionnel et les procédures du cabinet.

▪ **Le contrôle qualité a posteriori**

Interne :

Le contrôle qualité interne est défini par le Comité RMQ et permet de vérifier la bonne application des procédures et des normes d'exercice professionnel. Chaque associé du Groupe Y fait l'objet d'un contrôle annuel.

A l'issue de ces contrôles, le responsable qualité produit un rapport de synthèse présenté au Comité RMQ et permettant d'établir un plan d'amélioration pour l'exercice à venir.

ATH :

A compter des missions réalisées sur les clôtures 2014, le GROUPE Y sera soumis au contrôle qualité annuel diligenté par ATH et intégrera les conclusions et améliorations dans le processus décrit ci-avant.

Consulter la déclaration relative au contrôle qualité interne en annexe 2.

2.3 Contrôles externes

- Octobre 2013 : contrôle Nexia International - rapport définitif reçu en décembre 2013
- Juin 2013 : contrôle du H3C - rapport définitif reçu en juin 2014
- Mai 2010 : contrôle du H3C - rapport définitif reçu en novembre 2011

3. Le chiffre d'affaires et la clientèle

3.1 - Le Chiffre d'affaires

3.1.1 - Groupe Y

Les honoraires du GROUPE Y se répartissent comme suit :

<i>En milliers d'€uros (HT)</i>	Année N (2014)	Année N-1 (2013)
Audit et commissariat aux comptes	5 073	5 070
Expertise comptable et conseil	9 714	9 704

Ces chiffres n'intègrent pas la société JS Consultants

3.1.2 - Nexia International

Le réseau Nexia International réalise un chiffre d'affaires de 2,9 milliards USD qui le place au 10^{ème} rang mondial. Il compte 23 000 associés et collaborateurs et assure une représentation dans plus de 100 pays.

3.1.3 - Nexia France

Nexia France regroupe les cabinets Groupe Y, Auditeurs & Conseils Associés, Novances et Sefico et forme un total de 55 millions d'euros de chiffre d'affaires.

3.2 - La clientèle

Le GROUPE Y a exercé des missions d'audit légal au cours de l'exercice écoulé pour :

- **Des entités cotées sur un marché réglementé (Département Marché Financier) :**
 - ✓ VM MATERIAUX
 - ✓ MACIF

- **Des entités cotées sur Alternext :**
 - ✓ NEXTEDIA
 - ✓ EVOLIS
 - ✓ POUJOULAT

- **Un établissement de crédit :**
 - ✓ SOCRAM BANQUE

▪ **Des organismes d'assurance et mutuelles :**

- *Entreprises régies par le Code des assurances :*
 - ALTIMA ASSURANCES
 - ASSURIMA
 - INTER MUTUELLES ASSISTANCE ASSURANCES
 - MACIF SGAM
 - MACIFILIA
 - MUTAVIE
 - SGAM SFEREN
 - SMACL ASSURANCES
 - SMACL SANTE
 - SMACL SGAM
 - THEMIS
- *Organismes régis par le Code de la mutualité :*
 - MACIF MUTUALITE
 - MEUSREC
 - MUTUELLE DES ANCIENS DES CHANTIERS LA ROCHELLE PALLICE (MACRP)
 - MUTUELLE DE FRANCE BRETAGNE CENTRE OCEANS (MFBCO)
 - MUTUELLE DE PREVOYANCE DU PERSONNEL DE LA MACIF (MPPM)
 - MUTUELLE DU VAR EMOA
 - MUTUELLE FAMILIALE ET INTER-ENTREPRISES (MFIE)
 - MUTUELLE INTER REGIONALE DU PERSONNEL DES ORGANISMES SOCIAUX ET SIMILAIRES (MIRPOSS)
 - MUTUELLE NATIONALE DES DIFFUSEURS DE PRESSE (MNDP)
 - SERVICES MUTUALISTES DES INDIVIDUELS ET DES PROFESSIONNELS (SMIP)
 - SMAM MUTUELLE
 - UMG TERRITOIRES SANTE

4. Les ressources humaines

L'image du GROUPE Y et la qualité de ses prestations reposent essentiellement sur son capital humain. Ainsi, dans le cadre de sa politique de gestion des ressources humaines, le GROUPE Y s'attache à développer une éthique professionnelle et des valeurs d'excellence technique. Il recherche également la diversité des origines et des parcours professionnels.

La direction des ressources humaines est assurée par la Direction Générale assistée de Monsieur Julien TRICHET, Directeur des ressources humaines.

4.1 - Les associés

Les associés Experts-comptables et Commissaires aux Comptes sont au nombre de 15 :

ASSOCIES	Gouvernance
Emmanuel BOQUIEN	Membre du CA, du CDD
Jean-Paul COUSIN	Membre du CA, du CDD
Céline DENUILLY	
Thierry DROUIN	
Daniel FOUCAUD	Membre du CA et du CDD
Bernard GRONDIN	
Francis GUILLEMET	
Hervé LAROCHAS	
Christophe MALECOT	Membre du CDD
Jean-François MAREC	
Jean-Marc MENDES	Membre du CDD
Alain METAIS	
Arnaud MOYON	
Jean-Lou PAILLAT	
Alain PEROT	Membre du CA et du CDD

La rémunération des associés est composée d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe est déterminée en fonction des responsabilités assumées, de la qualité du parcours professionnel, de l'expérience et de l'ancienneté. La partie variable est liée à la performance de l'ensemble du GROUPE Y et à différents critères d'appréciation individuels.

Ces critères d'appréciation prennent en considération, chaque année, la contribution au développement d'ensemble du GROUPE Y, au management des collaborateurs, à l'expertise technique, aux activités d'intérêt général et à la gestion des missions.

Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées par le GROUPE Y.

4.2 - Les professionnels diplômés

Il est à noter que les professionnels diplômés non associés ont la possibilité sur la base de certains critères de participer au capital de la SA GROUPE Y Management par l'intermédiaire d'une société ad hoc détenant 6,06 % du capital de la SA GROUPE Y Management.

Ces professionnels sont actuellement au nombre de six.

4.3 - Les collaborateurs non associés

Le GROUPE Y dispose d'un effectif de 189 collaborateurs non associés (dont 30 JS Consultants) répartis comme suit :

Répartition par fonction		Répartition par diplôme des professionnels non associés	
Supports	32	Divers	33
Assistants	91	BAC+2 ou assimilé	61
Chefs de mission	43	DCG ou assimilé	48
Directeurs de mission	23	SUP de CO ou assimilé	4
Total	189	DSCG ou assimilé	22
		Expert-comptable stagiaire ou mémorialiste	9
		Expert-comptable	12
		Total	189

L'ancienneté moyenne est de 10,63 ans et la moyenne d'âge est de 37,81 ans.

Il y a 55 cadres et 134 employés.

Certains collaborateurs sont exclusivement dédiés à l'activité audit et commissariat aux comptes.

4.4 - La formation continue

Le commissaire aux comptes doit posséder les connaissances nécessaires à l'exercice de ses missions. Il maintient un niveau élevé de compétence par la mise à jour régulière de ses connaissances et la participation à des actions de formation.

Le commissaire aux comptes veille à ce que ses collaborateurs disposent des compétences appropriées à la bonne exécution des tâches qu'il leur confie et à ce qu'ils reçoivent et maintiennent un niveau de formation approprié.

Le GROUPE Y définit chaque année un plan de formation déterminé en fonction des besoins du cabinet, du niveau d'expérience et des souhaits exprimés par les collaborateurs.

L'obligation de formation pour les commissaires aux comptes est de 120 heures sur 3 ans dont 20 heures minimum au cours d'une même année et 60 heures consacrées à des actions qui portent sur des domaines de l'audit et du commissariat aux comptes.

Le GROUPE Y satisfait à ces exigences de formation.

Une fiche individuelle de formation professionnelle établie pour chaque associé et chaque collaborateur permet de suivre l'historique des formations reçues.

L'entretien annuel avec chaque collaborateur permet d'apprécier l'adéquation entre les formations reçues et l'amélioration effective des compétences.

Le budget global de formation pour l'exercice 2013/2014 a représenté 5 357 heures, soit un coût de 3,5 % de la masse salariale.

Des réunions d'information sur l'actualité comptable, fiscale, sociale et juridique sont organisées périodiquement au sein du GROUPE Y. Par ailleurs, les collaborateurs ont accès à l'intranet ATH qui constitue un véritable fonds documentaire.

Consulter l'attestation relative à la formation en annexe 3.

Niort, le 23 décembre 2014



Pour GROUPE Y MANAGEMENT
Le Président Directeur Général
Jean-Paul COUSIN

ANNEXE 1 :
**Déclaration de la Direction relative à la vérification
interne des règles d'indépendance**

La Direction Générale a mis en œuvre un dispositif constitué principalement par les procédures de contrôle décrites précédemment afin de s'assurer du respect du principe d'indépendance. Elle déclare que les contrôles nécessaires ont été mis en œuvre en vue de s'assurer que le principe est respecté.

ANNEXE 2 :
**Déclaration de la Direction relative à l'efficacité du
système interne de contrôle qualité**

Sur la base des procédures mises en œuvre, la Direction Générale atteste avoir mis en place un système de contrôle qualité permettant une gestion des risques appropriée.

ANNEXE 3 :
**Attestation du respect des obligations légales en
matière de formation professionnelle (articles L. 822-4
et L. 822-61 du Code de commerce)**

La direction Générale confirme que la politique de formation permet d'assurer le respect des obligations de formation des associés commissaires aux comptes prévues par le Code de commerce.